

Résidence du Ruanda
Tribunal de Territoire

Astrida, le 6/8/56

Impamvu:
Aff. Nturo Juge c/Rutamu D.
" Digilishikamo " "

K'Urukiko rwa Mayaga,



Ndabaramutsa,

Urukiko rwa Territoire Astrida rurabisunze ngo mugulishe inkya za Rutamu Déogratias, alimo anafranga yosehamwe 8.697 yanze gutanga kuva le 13/3/52 kugeza ubu. Tumutanyeho kenshi yanga kwitaba kugirango ayatange. Kandi izo manza arazizi zombi. Aff. 2796 na 3.624.-
Tulifuza igisubizo mbere ya tarki 21/8/56, ko byarangiye.
Amahoro.-

Juge-Président: A.T. de Territoire d'Astrida
ANTONISSEN W.,

S/couvert de l'A.T. de & à NYANZA.

Le Greffier du Tribunal de Territoire
Sebinego S.

Demandeur : Murara

Défenseur : Rusa

C.

Mon père a interjeté l'appel au Tribunal de Territoire le 13/4/56.

Il demande à ce Tribunal d'examiner si :

- 1° les amendes lui infligées par le Tribunal de Nyanguru sont justes amendes demandées par son Shebuka en matière de partage.
- 2° demande de faire le partage avec son Shebuka dans ce Tribunal même où il ne peut pas s'imposer.

Mon père a été convoqué le 13/2/56 par le Tribunal de Nyanguru pour partager avec son Shebuka Rusa. Alors il a bien expliqué au Tribunal qu'il a encore plusieurs serviteurs avec qui, il doit partager et qui habitent loin, ceux de : Bugenzi - Buzanza - Nyanguru et Bashumba - Nyakale. Par ce fait, le Tribunal lui a donné un délai de 20 jours pour finir. Et à l'expiration du délai le 5/3/56, mon père est allé ^{dire} au Tribunal qu'il est prêt à partager avec Rusa.

Alors le Tribunal lui a dit qu'il n'y a pas de feuilles de partage, quand on les aura, on vous convoquera. En effet, tout le mois de mars il n'y avait aucune feuille de partage, même au Territoire et le partage s'est arrêté pendant tout le mois.

Quand les feuilles sont venues, son Shebuka est allé au Tribunal, vite pour demander de lui infliger des amendes, parce qu'il a tardé de partager avec lui.

Mon père s'est expliqué, mais en vain; que c'est faute de feuilles et qu'il a averti le Tribunal. Et qu'il n'a pas été convoqué quand les feuilles sont venues, ni par le Tribunal ni par Shebuka. Ainsi, une amende de 410 frs lui est infligée, les frais de voyage de son Shebuka y compris. Le juge était le S/chef Rusingizana de Kwa.

Après ça, le Tribunal appelle mon père avec ses vaches pour les partager : le 4/5 - 9/5 - 15/5 - 26/5 - 28/5 - 1/6. Son Shebuka refuse de partager carrément, uniquement pour ennuier mon vieux père.

- Il a été convoqué par le Tribunal de Territoire pour mettre fin à tout cela et partager : le 20/6 - 23/6 - 26/6. Il ne se présente pas. Vient il est venu mentir au juge Nturo que l'Umuami l'a appelé à Nyanza. Eh bien, il puisque le lendemain le 23/6, il a fait le partage au Kabagali, ainsi que le p. 5/6.

Fidèle M. Karamukama